PROJET PEDAGOGIQUE

A.L.S.H
Vacances Pour Tous les Jeunes
(V.P.T.J)

Petites vacances 2022-2023

du lundi 24 octobre au vendredi 5 novembre 2022

Sommaire

Descriptif de l'accueil p. 3

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif p. 3

II. Les objectifs pédagogiques p. 5

III. Les activités p. 6

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos p. 7

V. Les modalités de participation des mineurs p. 8

VI. Les mesures prises pour l'accueil des jeunes concernant le COVID 19 p. 8

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap p. 9

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés p. 9

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe p. 9

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil p. 11

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Adresse : salle de l'Orangerie
Parc Jean Jaurès
24100 BERGERAC
06.19.03.02.38
p.neury@la-cab.fr

L'ALSH est situé dans un parc ombragé à proximité du centre-ville.
Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour - CS 40012-24112 - Bergerac Cedex.

L'accueil se fait à la salle de l'Orangerie à partir de 8h00 chaque jour pendant la période des vacances scolaires, du lundi 8 au vendredi 19 février 2021.

Les inscriptions peuvent être souscrites :
- **avant** la période de vacances au Bureau Information Jeunesse 6, place Doublet à Bergerac
- **pendant** la période de vacances à la salle de l'Orangerie, parc Jean Jaurès à Bergerac

Le Passeport est le document obligatoire qui permet de participer aux activités proposées. Il est vendu à la semaine avec la possibilité d'acheter plusieurs semaines à l'avance.

Nombre de places et âges des enfants : 50 places, de 12 à 17 ans

Période : Petites vacances 2022

Organigramme :

Directrice : NEURY Pascale
Appui technique : **MIZERA Gaëlle**
animateurs saisonniers

Préambule

Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire, la CAB et la ville de Bergerac ont décidé de mutualiser leurs moyens humains, matériels et logistiques afin de renforcer l'offre de loisirs estivale destinée aux jeunes du territoire.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale…).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, … ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Ce projet pédagogique conduit par la directrice est élaboré en concertation avec l'équipe d'animation. Chacun nourrit la réflexion.
Il s'articule autour des orientations décrites dans le projet éducatif.
Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe pour élaborer un projet d'animation en lien avec les projets éducatif et pédagogiques (profil sportif, manuel, etc.)

Objectif pédagogique : Favoriser la découverte

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux adolescents de s'évader.

Actions :
- En permettant aux jeunes de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et créatives.
- En faisant appel à différents intervenants sportifs et culturels (professionnels et associatifs).
- En permettant aux jeunes de découvrir leur territoire et son environnement.
- En permettant aux jeunes d'exprimer leurs envies en termes d'activités.

Objectif pédagogique : Faire des adolescents des citoyens en devenir, responsables et autonomes.

Objectifs opérationnels :

- Responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs d'actions citoyennes et solidaires,
- Les amener à respecter et préserver l'environnement (éducation au développement durable),
- Sensibiliser les jeunes à la vie sociale.
- Permettre la vie en communauté, faire comprendre et accepter les différences et les règles de vie, partager et communiquer.

Actions :

- En sensibilisant les jeunes au respect de soi et des autres.
- En donnant la parole aux jeunes pour qu'ils puissent exprimer leurs attentes.
- En permettant aux jeunes de s'exprimer sur les évènements du territoire.
- Partage, solidarité et coopération au travers de différentes activités ou tâches d'entraides par le jeu.
- En faisant réfléchir les jeunes au contenu du règlement intérieur et aux règles de vie. En faisant respecter les règles pour préserver les lieux et le déroulement des activités.
- En mettant en place des temps d'échanges quotidiens entre jeunes et animateurs de l'ALSH dans le but de réguler le groupe et de respecter le rythme de chacun.

Objectif pédagogique : Promouvoir les loisirs éducatifs

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'épanouissement des jeunes dans leur temps de loisirs

Actions :

- En favorisant des échanges avec différents partenaires locaux : le service culturel, sportif, de la ville de Bergerac et les associations du territoire (sapeur pompiers et banque alimentaire).
- En favorisant les échanges et les rencontres avec d'autres jeunes du territoire.
- En proposant des activités de loisirs, de divertissement et de découverte.
- En permettant à chaque jeune de s'exprimer et de s'épanouir tant sur le plan physique que psychologique.
- En proposant un programme d'animations « à la carte », souple, ludique et autonome.
- En développant un climat de respect, de confiance et de communication.
- En étant à leur écoute, en prenant en compte leurs besoins et leurs attentes.

III. Les activités

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l'Enfant en particulier l'article 29 : « les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement
- Inculquer à l'enfant le respect des Droits de l'Homme
- Préparer le jeune à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l'apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

Nous veillerons à ce que **chaque activité soit une plus-value éducative** pour le jeune. Chaque activité doit apporter quelque chose, on ne fait pas une activité pour occuper les jeunes mais au contraire pour qu'elle ait du sens et qu'elle soit un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'accueil de loisirs de V.P.T.J. offre aux jeunes un temps et un espace différent et complémentaire de celui de la famille et du milieu scolaire. Il permet l'accès aux loisirs pour tous. L'équipe d'animation en fait un espace accueillant et non un lieu de garde, un espace que le jeune pourra s'approprier avec les autres, un lieu, de référence de vie, de rencontre, de convivialité et de citoyenneté.

Elle accueillera les jeunes en proposant des activités variées, leur permettant la découverte et l'envie de participer. L'équipe d'animation propose des activités au choix ou à la carte afin de respecter les rythmes du jeune. Cela passera par des temps d'activités et de détente : des temps pour jouer, se ressourcer.

L'équipe d'animation offre aux jeunes la plus grande variété d'activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des jeunes.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

A travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens
ACCUEIL à la Salle Louis DELLUC de 8h00 à 9h45	
Permettre aux jeunes d'avoir des rythmes différents	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Pointage des jeunes grâce à la présentation du passeport

Échanger/informer/donner confiance	Accueil des jeunes et des parents
Choisir son emploi du temps	Inscription des jeunes sur les différentes listes d'activités en fonction de leur choix
CONSTITUTION des GROUPES de 9h45 à 9h50	
Constituer les groupes et partir sur les lieux d'activités	Mise en place des groupes de jeunes pour aller sur les lieux d'activités
ACTIVITE de 10h00 à 12h00	
Permettre aux jeunes de s'épanouir	L'animateur propose des activités innovantes et variées
REPAS de 12h00 à 13h00	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Temps de repas partagé entre jeunes
TEMPS LIBRE de 13h00 à 14h40	
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec les jeunes
Contrôler les présences	Pointage des jeunes grâce à la présentation du passeport
Choisir son emploi du temps	Inscription des jeunes sur les différentes listes d'activités en fonction de leur choix
CONSTITUTION des GROUPES de 14h40 à 14h50	
Constituer les groupes et partir sur les lieux d'activités	Mise en place des groupes de jeunes pour aller sur les lieux d'activités
ACTIVITE de 14h00 à 17h00	
Permettre aux jeunes de s'épanouir	L'animateur propose des activités variées.
TEMPS LIBRE de 17h00 à 18h00	
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec les jeunes
Recueillir la parole des jeunes	L'animateur et les jeunes font le bilan de chaque activité vécue sur la fiche prévue à cet effet
Échanger/informer/donner confiance	Accueil et dialogue avec les jeunes et les parents
Contrôler les présences	Restitution du passeport de chaque jeune contre signature
LA CIGARETTE et le PORTABLE	
Respecter la législation	Interdiction de fumer pendant le temps d'activité. Un endroit est prévu à cet effet en dehors de la structure
Montrer l'exemple, être professionnel	Pas de portable en dehors des sorties
FERMETURE de la STRUCTURE	
Être responsable, économiser l'énergie	Vérification de la fermeture des portes et fenêtres des lieux de vie, éteindre toutes les lumières

V. Les modalités de participation des mineurs

Le panel d'activités proposé permet à chaque jeune de s'exprimer, de s'épanouir tant sur le plan physique que psychologique.
Chaque individu est incité à analyser ses choix avec discernement et esprit critique.
Les activités sont abordées de façon ludique, dans un esprit de découverte afin de les initier à de nouvelles pratiques, ceci dans le respect de chacun.

VI. Les mesures prises pour l'accueil des jeunes concernant le COVID 19

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de L'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2022 2023 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

Socle de mesures, Niveau 1, Niveau 2, niveau 3

Le protocole applicable à notre accueil, à partir 1 septembre est le socle de mesures :

- Maintien des mesures d'aération et de lavage des mains.

- Pas de limitations entre les groupes.

- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.

- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicap, les équipes de direction et d'animation sont à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil du jeune. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins du jeune sans mettre en difficulté ni le jeune, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.
Des moniteurs éducateurs peuvent intervenir pour accompagner la famille, aider les jeunes et l'équipe d'animation dans cette prise en charge. Ils sont recrutés par le biais d'un regroupement d'employeurs (DMS).

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Le local d'accueil a plusieurs fonctions :

- lieu de réunion de l'équipe pédagogique,
- lieu d'inscription pour les activités,
- lieu de rencontres pour les jeunes munis du passeport,
- lieu d'échanges avec les parents,
- lieu pour la restauration rapide des jeunes,
- lieu d'activité,
- lieu accessible aux personnes en situation de handicap.

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et consignes.
Les saisonniers et/ou les intervenants sont intégrés aux projets.
Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaitent communiquer les membres de l'équipe, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets, …
Travaillées en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités sont revues et corrigées en fonction des besoins et de l'observation des jeunes.

En direction : Directeur (B.A.F.D. ou E.T.A.P.S.)

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires. L'ALSH souhaite participer activement en vue de créer du lien.

- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'améliorations en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté, et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

En animation : Éducateurs sportifs (E.T.A.P.S.) et animateurs des centres sociaux de la Ville de Bergerac, saisonniers (B.A.F.A. ou équivalent), stagiaires (B.A.F.A.).
(Nombre variable en fonction du taux d'encadrement).

L'animateur doit :

- assurer la vie quotidienne des jeunes,
- lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer le jeune des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec le jeune,
- mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,…,)
- favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir le jeune dans l'activité,
- aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

- Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- donner l'exemple (tenue, cigarette, attitudes, langage...)
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail…
- Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,…) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

Le directeur conduit la réunion pédagogique avec l'équipe, du lundi au vendredi, de 8h15 à 8h45.

Au-delà de l'aspect fonctionnel, le temps de réunion est aussi un moment convivial pour échanger, instaurer un climat de confiance et de respect qui facilite le travail en équipe, dont le directeur et les animateurs sont garants.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.
Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.